



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Juin 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Anne DE LA BRETECHE et Joëlle BOUTTET, excusées.

ORGANISATION DES DEUX BUREAUX DE VOTES DES 20 ET 27 JUIN

Le conseil organise les permanences des élections Régionales et Départementales fixées le 20 et 27 juin 2021. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h et organisés à la salle communale.

Chaque permanence a une durée de base d'une demi-journée.

Le maire indique qu'en raison de l'épidémie de la COVID 19 et afin de se protéger et protéger les autres, les électeurs devront venir avec leur propre stylo à encre bleue ou noire et indélébile pour signer le registre d'émargement. Le port du masque et la désinfection des mains, par friction de gel hydroalcoolique proposé à l'entrée, seront obligatoires.

PRÉPARATION DU 14 JUILLET

Après avoir rappelé la baisse constante en 2018 et 2019 de la participation de la population à cette manifestation, considérant l'incertitude des conditions de distanciation qui seront encore en vigueur le 14 juillet et, de fait, du manque de convivialité, le conseil décide d'annuler toutes les animations 2021. Un groupe travaillera, dès le début 2022, pour donner un nouveau souffle communal à cette fête nationale en 2022.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DE GIVRAINES

Le conseil municipal décide après avoir entendu le maire, sans la présence de Marc BRENDEL (membre de l'Amicale de Givraines), d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Amicale de Givraines pour un montant de 680 € en remboursement de frais engagés pour le compte de la commune.

LANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIERIE SUITE AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS ACCORDÉES

La préfecture a notifié une subvention DETR de 25% (20 240 €) concernant la remise en état de la rue de Bourgogne (estimation 80 960 € HT). La demande du département a été fléchée sur les amendes de polices et redevances des mines de pétrole. Si le principe d'un minimum de 20% a déjà été validé par le CD45, le montant exact ne sera connu qu'en juillet. Le conseil décide d'attendre septembre 2021 pour lancer la consultation auprès des entreprises avec le concours du maître d'œuvre Patrick Forest.

POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre sur la commune se fera en 3 étapes. En juin/juillet 2021, pose d'un coffre de connexion au 29 rue de Yèvre. Au cours du dernier semestre 2021, contrôle des possibilités de réalisation et passage de la fibre dans les gaines existantes (quasiment tout le bourg). Dernière étape en 2022 au plus tard début 2023, pose de la fibre sur la partie aérienne. Le conseil charge le maire d'entreprendre les démarches auprès de l'opérateur mais aussi de la SICAP pour enterrer les lignes entre le bourg et le hameau.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2007/69 " PROCÉDURE DE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA RÉALISATION DE CLÔTURE "

Dans le but de simplifier les démarches administratives des habitants, le conseil décide d'annuler la délibération 2007/69, concernant l'obligation de déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture. A compter du 02/06/2021, toute réalisation de clôture ne sera plus soumise à une déclaration. Les préconisations du PLU restent applicables. Le règlement est en ligne sur le site (https://givraines.fr/wp-content/uploads/sites/472/2017/12/5_Reglement_Givraines_PLU_app-5508.pdf).

Le non-respect du PLU entraînera le conseil à revoir sa position.

CONVENTION REMPLACEMENT JEAN-PHILIPPE CONGÉS D'ÉTÉ PAR L'AGENT D'AULNAY-LA-RIVIÈRE,

Le maire informe le conseil que Gary DERE, agent technique sur la commune d'Aulnay-la-Rivière, fera le remplacement du 02/08 au 14/08 de Jean-Philippe pendant ses congés (02/08 au 21/08) pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration et également procéder à l'arrosage des massifs et jardinières en cas de nécessité.

En accord avec la commune d'Aulnay-la-rivière et M. DERE Gary, les parties conviennent d'adopter un partenariat par voie de convention de prestations de services conformément aux dispositions de loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 notamment en son article 68, codifié aux articles L5111-1 et L5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil autorise le Maire à signer la convention de prestation de services avec la Commune de Aulnay la Rivière, relative à la mise à disposition de l'agent M. DERE Gary.

QUESTIONS DIVERSES

❖ DÉRATISATION

Des habitants signalent la présence de rats dans leurs granges et dépendances. Le Maire rappelle que la réglementation en vigueur interdit à la commune de distribuer des produits de dératisation. Chaque propriétaire doit acheter le produit adapté ou faire appel à une entreprise spécialisée.

❖ CIMETIÈRE : INTERDICTION D'UTILISER DES HERBICIDES

La mise en œuvre du « zéro pesticide » sur le domaine public continue. A compter du 1^{er} janvier 2022, il sera interdit d'utiliser des herbicides dans les cimetières. Actuellement 1 ou 2 passages par an sont nécessaires pour maintenir ce lieu propre. Le maire se dit inquiet de la mise en place de cette mesure.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ DÉGÂTS PROVOQUÉS PAR DE JEUNES ADOLESCENTS DE GIVRAINES

Que des jeunes givrainois de 12/15 ans se soient permis dimanche 6 juin fin d'après-midi de lancer des cailloux sur des voitures circulant sur la RD 25 en se cachant derrière la haie située au niveau de la mairie/terrain de tennis, **est inadmissible**. Ces faits ont entraîné des dégâts sur les voitures et des carreaux cassés. Des plaintes ont été déposées en gendarmerie.

Le maire demande aux parents la plus grande fermeté avant qu'une catastrophe ne se produise. En cas de nouveaux méfaits sur le domaine public, le maire convoquera les parents en présence de gendarmes.

❖ RESPECT ET SÉCURITÉ DEVANT LA MAIRIE

La nouvelle esplanade devant la mairie reste avant tout l'entrée piétonnière de la mairie ou l'accès au cours de tennis. Elle n'a pas vocation à être une piste cyclable, de roller ou de planche à roulettes et encore moins un cyclo parc sur les marches d'escalier avec une arrivée brutale sur la route.

Les parents sont invités à rappeler à leurs enfants ces éléments de respect de sécurité.

❖ FERMETURE MAIRIE CONGÉS ÉTÉ

La mairie sera fermée du jeudi 22 juillet (17h00) jusqu'au lundi 16 août compris. En cas d'urgence, merci de prendre contact avec le maire ou l'adjoint.